Document Technique d'Application

Référence Avis Technique 9/11-943_V2

Annule et remplace l'Avis Technique 9/11-943*V1

Cloison distributive et doublage de mur Distribution partition and wall lining

Système FERMACELL bords amincis

Relevant de

l'Agrément Technique Européen

ETA-03/0050

Titulaire : FEI

FERMACELL S.A.S. 30 rue de l'Industrie FR-92563 Rueil Malmaison

Tél.: 01 47 16 92 90 Fax: 01 47 16 92 91 Internet: www.fermacell.fr

Groupe Spécialisé n° 9

Cloisons, doublages et plafonds

Publié le 30 avril 2018



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2 Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr Le Groupe Spécialisé n°9 « Cloisons, doublages et plafonds » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a examiné le 28 septembre 2017, le procédé de cloison distributive et doublage de mur « Système FERMACELL bords amincis » présentée par la société FERMACELL. Il a formulé, sur ce procédé le Document Technique d'Application ci-après pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Procédé de cloison distributive et de doublage de mur constitué de plaques Fermacell de 10 - 12,5 - 15 ou 18mm d'épaisseur assemblées sur le chantier par vissage sur une ossature, elle même liée à une structure support. Les bords longitudinaux des plaques Fermacell sont amincis.

Le traitement des joints entre plaques est réalisé au moyen d'un des enduits visés à l'article 4.6 associé soit à une bande grille de verre adhésive soit à une bande papier.

1.2 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les plaques « FERMACELL » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par la Société FERMACELL sur la base de l'Agrément Technique Européen ETA-03/0050 utilisé en tant qu'Evaluation Technique Européenne.

Les plaques « FERMACELL » conformes à cette DdP sont identifiées par le marquage CE.

1.3 Identification des éléments

1.31 Plaques

Les produits mis sur le marché portent le marquage CE accompagné des informations visées par l'Agrément Technique Européen 03/0050.

Les plaques sont identifiées au dos par le marquage comprenant notamment : Fermacell 10 - 12,5 - 15 ou 18 suivi du code usine, du n° de la ligne, de la date et de l'heure de fabrication (dernier chiffre de l'année, jour calendaire).

1.32 Matériaux de jointoiement

- Enduits
 - Enduit de jointoiement Fermacell en poudre de couleur beige clair de type 3B,
 - CE 78 Rapide 4 heures en poudre de couleur blanche de type 3B.
- Bandes associées :
 - soit à la bande papier Fermacell
 - soit à la bande grille de verre Fermacell.

2. AVIS

2

2.1 Domaine d'emploi accepté

Emploi à la réalisation de cloisons distributives et de doublages de murs dans les locaux classés EA et EB¹ dans les bâtiments, neufs ou en réhabilitation suivants : bâtiments d'habitation, de bureaux, locaux scolaires, hôpitaux, hôtels, ...

Pour une utilisation en local EB+Privatif, les dispositions particulières de mise en œuvre sur ossature métallique, les références des souscouches de protection à l'eau sous carrelage et des produits associés sont définies dans le Document Technique d'Application « Système Fermacell pour locaux EB+p » n°9/14-978. Ces mêmes dispositions avec les mêmes produits seront appliquées sur ossature bois.

L'utilisation dans les locaux EB+collectif et EC est exclue.

Les hauteurs limites d'emploi figurent à l'article $5.1\ du$ Dossier Technique établi par le demandeur (DTED).

L'emploi des cloisons en surplomb est également visé moyennant le respect des dispositions particulières décrites dans la norme NF DTU 25.41 P1-1 (CCT).

Les cloisons distributives et de doublages de murs, y compris sur fourrures « Système FERMACELL bords amincis » peuvent être utilisées dans les locaux cas A et B au sens de la norme NF DTU 25.41 P1-1 (CCT)

Pour les doublages simple peau Fermacell 13mm sur fourrures avec appuis intermédiaires APPUI9, la hauteur maximale est de 2.70m.

 $^{\rm 1}$ Au sens du document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » e-Cahier CSTB 3567 – mai 2006

L'utilisation des cloisons distributives en zone sismique² a été examinée dans le cadre de ce document pour des usages en France européenne (zones 1 à 4) pour toutes catégories d'ouvrages (I à IV) au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

2.2 Appréciation sur le procédé

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Stabilité

Les essais consignés au Dossier Technique montrent que les cloisons distributives et de doublage de mur « Système FERMACELL bords amincis », même dans la variante minimale, résistent avec une sécurité convenable à l'action des sollicitations horizontales (chocs, pressions et dépressions dues au vent).

Pose en zones sismiques

Conformément au référentiel « Dimensionnement parasismique nonstructuraux du cadre du bâti : Justification parasismique pour le bâtiment normal à risque normal » version 2014 des ministères du logement et de l'égalité des territoires et de l'écologie, du développement durable et d'énergie, il n'y a pas lieu d'effectuer une vérification parasismique du procédé « Système FERMACELL bords amincis » lorsque les deux conditions de l'article 2.34 de la partie Avis sont vérifiées simultanément (hauteur de chute et limite de masse surfacique).

Dans le cas contraire, le procédé a été justifié par essais et calculs conformément aux exigences du « guide d'évaluation des cloisons sous actions sismiques » (version du 5 mars 2014) et les dispositions à respecter sont rappelées à l'article 2.34 ci-après pour les zones sismiques 1 à 4.

Sécurité au feu

Résistance au feu

Les cloisons distributives et de doublage de murs « Système FERMACELL bords amincis » ont fait l'objet de classements de résistance au feu. Il convient de se reporter aux procès verbaux de référence pour une définition précise des cloisons testées, des constituants assemblés, ainsi que des limites admises et la date de validité.

Réaction au feu

La convenance du point de vue incendie de ces cloisons est à examiner, d'après leur masse combustible et leur degré d'inflammabilité des parements en fonction des divers règlements applicables aux locaux considérés.

Le classement de réaction au feu des plaques est indiqué dans le DTED.

Isolation thermique (cas du doublage)

La réglementation prévoyant des seuils de performance des murs selon la région et le type de bâtiment, il convient de vérifier, compte tenu des hétérogénéités thermiques existantes dans ce type de paroi, que les cloisons de doublage de mur « Système FERMACELL bords amincis » mises en œuvre permettent de satisfaire à ce ou à ces seuils.

Isolation acoustique

Aucune performance d'isolement acoustique n'est visée par le présent document.

Il est rappelé que la satisfaction aux exigences d'isolement acoustique, notamment celles réglementaires fixées pour les habitations et les ERP, ne dépend pas que de la cloison, mais également de la conception des ouvrages sur lesquels elle vient se raccorder et de la conception des raccordements ou liaisons.

Données environnementales

Le procédé ne dispose pas d'une fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) vérifiée par tierce partie.

9/11-943 V2

² Les zones sismiques sont définies en application des articles 3 des arrêtés du 29 mai 1997 et du 22 octobre 2010 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite "à risque normal".

Il est rappelé que les FDES n'entrent pas dans le champ d'examen de l'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Autres qualités d'aptitude à l'emploi

Le procédé de cloison « Système FERMACELL bords amincis » permet de monter sans difficulté particulière, dans un gros œuvre de précision normale, des cloisons distributives et doublages de murs d'aspect satisfaisant aptes à recevoir les finitions usuelles moyennant les travaux préparatoires visés à l'article 7.4 du dossier technique.

Dans le cas de finition par revêtement céramique et pour une utilisation en local EB+Privatif, on se reportera à l'Avis Technique n°9/14-978. La fixation d'objet est réalisable à l'aide des dispositifs habituels prévus dans le cas des cloisons en plaques de plâtre traditionnelles : crochet X ou similaire pour les charges inférieures à 10kg, chevilles à expansion ou à bascule pour les charges de 10 à 30kg, fixation sur renforts intégrés à la cloison pour les charges supérieures.

2.22 Durabilité - entretien

Compte tenu de ce qui précède, du domaine d'emploi accepté des plaques Fermacell et des performances de la cloison on peut escompter un comportement global satisfaisant de ces cloisons.

Pour les locaux autres que les logements et dans lesquels le trafic augmente le risque et l'importance des chocs, il importe de n'utiliser que les variantes définies le DTED.

Dans les limites de dimensions prévues, leur flexibilité est acceptable.

2.23 Fabrication et contrôle

L'autocontrôle systématique dont font l'objet les constituants, assorti pour les plaques Fermacell et l'enduit Fermacell d'un suivi annuel exercé par le CSTB, permet d'assurer une constance convenable de leur qualité.

2.24 Mise en œuvre

Elle ne présente pas de difficulté particulière pour des entreprises maîtrisant les techniques propres aux ouvrages traditionnels en plaques de plâtre sur ossature métallique.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Conditions de fabrication et de contrôle des plaques Fermacell

Le fabricant doit exercer sur ces fabrications un autocontrôle assorti d'un contrôle extérieur exercé par le CSTB.

Les plaques FERMACELL à bords amincis de 10 - 12,5 et 15mm doivent répondre aux spécifications du Tableau 1 en annexe du DTED et à celles indiquées à l'article 4.3 du DTED.

2.32 Conditions de fabrication et de contrôle de l'enduit Fermacell

Le fabricant doit exercer sur ces fabrications un autocontrôle assorti d'un contrôle extérieur exercé par le CSTB.

L'enduit Fermacell doit répondre aux spécifications définies à l'article 4.61 du DTED.

2.33 Conditions de conception

Il convient de respecter les prescriptions définies dans le DTED en matière de choix des procédés de cloison en fonction de la destination des locaux et du niveau de comportement aux chocs requis.

Les plaques Fermacell ne sont jamais fixées sur les rails horizontaux au sol et au plafond. Elles peuvent être posées en alternant les joints au droit des montants entre les 2 faces de la cloison ou en positionnant les 2 joints face à face au droit du même montant.

2.34 Utilisation en zone sismique

Lorsque l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié requiert des dispositions parasismiques pour l'ouvrage, il n'y a pas lieu de prendre en compte l'action sismique dans la conception et le dimensionnement du procédé dans la mesure où celui-ci est mis en œuvre suivant les deux prescriptions suivantes :

- Masse surfacique inférieure à 25kg/m²;
- Et hauteur potentielle de chute inférieure à 3.5m.

La limite de masse mentionnée ci-dessus doit tenir compte du poids propre de tous les composants du procédé (Plaques, ossatures et matériaux isolants notamment) et de toutes les surcharges rapportées telles que revêtements céramiques, traitement en pied de cloison et celle.

Dans le cas de cloison en nez de plancher (cloison en surplomb), la hauteur à considérer pour l'application des règles de justifications parasismiques est la hauteur comptée depuis le sommet de la cloison jusqu'au niveau de sa chute potentielle en cas de rupture. Typiquement, ce sera la hauteur de l'étage dans lequel la cloison est mise en œuvre, à laquelle il faut ajouter la hauteur de l'étage inférieur.

Lorsque l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié requiert des dispositions parasismiques pour l'ouvrage en zones de sismicité 1 à 4 et que les conditions ci-dessus ne sont pas satisfaites, des justifications de la tenue de la cloison et doublage sous action sismique sont à apporter et notamment les valeurs de déplacements limites qui doivent être communiqués au bureau d'étude en charge du dimensionnement de la structure du bâtiment.

Les déformations horizontales du procédé dues aux actions sismiques sont limitées à h/145 pour les hauteurs de cloisons comprises entre 3m et 5m, et 45mm pour les hauteurs de cloisons supérieures à 5 mètres et inférieures à 7mètres.

La reprise des efforts horizontaux perpendiculaire à la cloison en sismique nécessite une diminution de hauteur par application du coefficient multiplicateur béta selon le guide cloisons sismiques avec les valeurs données au §6.2 du DTED, aucune diminution de hauteur n'étant nécessaire jusqu'à 56kg/m².

2.35 Conditions de mise en œuvre

Les prescriptions à appliquer sont celles définies dans le DTED notamment celles concernant le dimensionnement des ouvrages.

L'application de la bande de renfort autocollante à base de fibres de verre Fermacell n'est possible que pour le traitement des joints entre plaques Fermacell en partie courante. Ces bandes de renfort ne doivent pas être utilisées pour la réalisation des joints périphériques d'ouvrages (liaisons entre plaques Fermacell et éléments d'autre nature).

9/11-943 V2 3

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. 2.1) est appréciée favorablement.

Validité:

Jusqu'au 30 septembre 2023

Pour le Groupe Spécialisé n°9 Le Président

Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le procédé de cloisons distributives et de doublage de murs « Système FERMACELL bords amincis » fait l'objet de Document Technique d'Application formulé sous le numéro 9/11-943. Ce procédé se distingue du procédé de cloisons distributives « Système FERMACELL notamment par le traitement des joints et des différentes jonctions. Les bords longitudinaux des plaques Fermacell sont amincis en usine par usinage. Le traitement des joints est effectué au moyen de l'enduit Fermacell à base de plâtre. L'enduit est associé soit à une bande grillagée, autocollante, en fibres de verre (uniquement pour les parties courantes) soit avec une bande papier.

Depuis la formulation de l'Avis Technique 9/11-943, la société FERMACELL a souhaité intégrer par le biais d'un additif les compléments concernent :

- Extension de la gamme des plaques BA15/900, BA15/1000, BA 18/1000 pour alléger le poids des plaques et permettre une meilleure manipulation de celles-ci;
- Extension de la gamme des plaques BA15/1200, BA18/1200;
- Mise à jour des caractéristiques dimensionnelles des plaques.

Vis-à-vis de l'exposition aux chocs, les cloisons et les doublages de murs «Système FERMACELL bords amincis» peuvent être utilisés dans les cas A et B sans disposition complémentaire (se porter à l'article 6 du Dossier Technique).

Cette version intègre l'additif 9/11-943*01Add à l'Avis initial. Une mise à jour des textes de références a été effectuée dans le cadre de cette prorogation.

Le groupe spécialisé attire l'attention concernant le traitement des pénétrations qui doivent être réalisées avec soin lors des réalisations en locaux EB+p.

Le groupe tient également à rappeler qu'un SPEC est nécessaire pour ce domaine d'emploi.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°9

4 9/11-943_V2

Dossier Technique établi par le demandeur

A. Description

Principe

Réalisation des jonctions des plaques de fibres-gypse Fermacell à bords amincis dans les ouvrages de cloisons de distribution et de doublage (contre-cloisons) constitués d'une ossature sur laquelle sont fixées les plaques.

Les plaques à bords amincis sont assemblées sur le chantier par vissage sur l'ossature et posées bord à bord.

Le traitement des joints est réalisé par application d'un enduit à base de plâtre possédant un temps de prise normal ou long et associé soit à une bande grille de verre adhésive soit à une bande papier.

2. Domaine d'emploi

Emploi à la réalisation de cloisons distributives et de doublages de murs dans les locaux classés EA et EB3 dans les bâtiments, neufs ou en réhabilitation suivants : bâtiments d'habitation, de bureaux, locaux scolaires, hôpitaux, hôtels, ...

Pour une utilisation en local EB+Privatif, les dispositions particulières de mise en œuvre sur ossature métallique, les références des souscouches de protection à l'eau sous carrelage et des produits associés sont définies dans le Document Technique d'Application « Système Fermacell pour locaux EB+p » n°9/14-978. Ces mêmes dispositions avec les mêmes produits seront appliquées sur ossature bois.

L'utilisation dans les locaux EB+collectif et EC est exclue.

Les hauteurs limites d'emploi figurent aux articles 5 et 6.

L'emploi des cloisons en surplomb est également visé moyennant le respect des dispositions particulières décrites dans la norme NF DTU 25.41 P1-1 (CCT).

Les cloisons distributives et de doublages de murs, y compris sur fourrures « Système FERMACELL bords amincis » peuvent être utilisées dans les locaux cas A et B au sens de la norme NF DTU 25.41 P1-

Pour les doublages simple peau Fermacell 13mm sur fourrures avec appuis intermédiaires APPUI9, la hauteur maximale est de 2.70m.

L'utilisation des cloisons distributives en zone sismique⁴ a été examinée dans le cadre de ce document pour des usages en France européenne (zones 1 à 4) pour toutes catégories d'ouvrages (I à IV) au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »

3. Dénomination

La dénomination des cloisons précise :

- L'épaisseur totale de la cloison.
- La largeur des montants (48 62 70 90 100)
- La nature des plaques constituant le parement (BA pour bords amincis)

Exemple: cloison FC 73/48 BA correspond à une cloison FERMACELL (FC) d'épaisseur réelle 73mm dont les montants ont une largeur de 48mm et dont le parement est constitué de plaques Fermacell d'épaisseur 12,5mm avec bords amincis (BA).

Matériaux constitutifs

Ossature métallique

Les éléments d'ossatures métalliques doivent être conformes aux spécifications de la norme NF EN 14195 et aux spécifications complémentaires définies dans la norme NF DTU 25.41 P1-2 (CGM). Les éléments d'ossatures métalliques qui font l'objet de la marque NF « Eléments d'ossature métallique pour plaques de plâtre » répondent à ces spécifications.

En particulier, ces profilés sont fabriqués en tôle d'acier protégée contre la corrosion par galvanisation à chaud* conformément à la norme NF EN 10346, ils répondent aux spécifications ci-après :

*Un autre mode de protection offrant des garanties au moins équivalentes peut être utilisé.

4.11 Rails

Profilé en forme de U destinés à recevoir l'extrémité des montants et à

assurer la jonction des éléments avec le gros œuvre.

| Rails | Cotes (mm) | Epaisseur mini acier nu (mm) | Epaisseur mini acier revêtu (mm) | Type de revêtement* |
|-------|---------------|------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|
| R48 | 28/48/28 | 0.46 | 0.50 | Z275 |
| R62 | 28/63/28 | 0.46 | 0.50 | Z275 |
| R70 | 28/70/28 | 0.46 | 0.50 | Z275 |
| R90 | 28/90/28 | 0.46 | 0.50 | Z275 |
| R100 | 28/100/28 | 0.46 | 0.50 | Z275 |

^{*} selon la norme NF EN 10346

Montants

Profilés en forme dont les ailes ont une largeur de 35 ou 50mm

| Ct 30Ht Hidili | et sont munies de retours : | | | | | | |
|----------------|-----------------------------|--------------------------------------------|------------------------|-------------------------------|--|--|--|
| Montants | Cotes (mm) | Epaisseur mini- male du cœur nu (mm) | Type de revêtement* | Inertie (cm ⁴) | | | |
| 48/35 | 34/46/36 | 0.54 | Z140 | 2.5 | | | |
| 48/50 | 47/46/49 | 0.54 | Z140 | 3.31 | | | |
| 62/35 | 34/62/36 | 0.54 | Z140 | 5.05 | | | |
| 62/50 | 47/62/49 | 0.54 | Z140 | 6.39 | | | |
| 70/35 | 34/69/36 | 0.54 | Z140 | 6.39 | | | |
| 70/50 | 47/69/49 | 0.54 | Z140 | 8.19 | | | |
| 90/35 | 34/89/36 | 0.54 | Z140 | 11.34 | | | |
| 90/50 | 47/89/49 | 0.54 | Z140 | 14.49 | | | |
| 100/35 | 34/99/36 | 0.54 | Z140 | 15.08 | | | |
| 100/50 | 47/99/49 | 0.54 | Z140 | 17.9 | | | |

^{*} selon la norme NF EN 10346.

Fourrures 4.13

Profilés en forme de C:

• Type SPP 18-45 de la société P.A.I. de dimensions (mm) 18/45/18 et possédant une inertie de (cm4) 0.26.

4.14 Lisses

Profilés en forme de U :

- Type Lisse clip de la société P.A.I de dimensions (mm) 28/21/15 ;
- Type Lisse clip RSC de la société RICHTER de dimensions (mm) 28/20/17.

4.15 Appuis intermédiaires

Pièces de raccord entre les fourrures verticales côté intérieur et la fourrure horizontale, en matériau composite.

Cet appui est composé d'une entretoise qui vient se clipser sur la fourrure horizontale et d'une clé qui se clipse sur la fourrure verticale

Appui9 de la société P.A.I.. Ossature bois

Les éléments d'ossatures bois doivent être conformes aux spécifications de la norme NF DTU 25-41 P1-2.

La section minimale des montants d'ossatures doit être de 45mm x 50mm.

Parements

Plaques fibres de cellulose plâtre Fermacell d'épaisseur 10 - 12,5 - 15 et 18mm fabriquées par la société FERMACELL en Allemagne dans son usine de SEESEN et aux Pays-Bas dans son usine de WIJCHEN.

Elles sont fabriquées à partir d'un mélange de fibres de cellulose extraites du papier et de plâtre naturel et reçoivent une impression sur les deux faces afin de limiter leur porosité.

 $^{^{\}rm 3}$ Au sens du document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » e-Cahier CSTB 3567 – mai 2006

⁴ Les zones sismiques sont définies en application des articles 3 des arrêtés du 29 mai 1997 et du 22 octobre 2010 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite "à risque

Les bords longitudinaux des plaques sont amincis en usine par usinage. Les bords transversaux des plaques peuvent également être usinés pour obtenir des bords amincis.

4.31 Caractéristiques dimensionnelles

4.311 Caractéristiques dimensionnelles des plaques

Les caractéristiques dimensionnelles des plaques Fermacell sont données dans le Tableau 1 pour les plaques à 2 bords amincis et dans le Tableau 2 pour les plaques à 4 bords amincis.

Les tolérances dimensionnelles sont les suivantes :

• Tolérance sur les épaisseurs : ± 0,2 ;

• Tolérance sur les longueurs : +0/-3 ;

• Tolérance sur les largeurs : +0/-3 ;

• Equerrage ± 2mm sur la longueur des diagonales.

Tableau 1 – Caractéristiques dimensionnelles des plaques à 2 bords amincis :

| Epaisseur (mm) | 10 | 12,5 | 15 | 18 |
|------------------------------------|------|------|----------------|-----------------|
| Largeur (mm) | 1200 | 1200 | 900 et 1200 | 1000 et 1200 |
| Longueurs (mm) varie de | 2400 | 2400 | 2400 | 2000 |
| à | 3000 | 3000 | 3000 | 3000 |
| Poids kg pour L = 2500mm (environ) | 36 | 45 | 40,5 et 54 | 52,5 et 63 |

Tableau 2 - Caractéristiques dimensionnelles des plaques à 4 bords amincis :

| Epaisseur (mm) | Largeur (mm) | Longueur (mm) | Poids (kg) |
|-------------------|--------------|---------------|------------|
| 10 | 1200 | 2400 | 34,5 |
| | | 2500 | 36 |
| | | 2600 | 37,4 |
| | | 2800 | 40,3 |
| | | 3000 | 43,2 |
| 12,5 | 1200 | 2400 | 43,2 |
| | | 2500 | 45 |
| | | 2600 | 46 |
| | | 2800 | 50,4 |
| | | 3000 | 54 |
| 15 | 900 | 2400 | 39 |
| | | 2500 | 40,5 |
| | | 2600 | 42 |
| | | 2800 | 45,3 |
| | | 3000 | 48,6 |
| | 1200 | 2400 | 51,8 |
| | | 2500 | 54 |
| | | 2600 | 56,16 |
| | | 2800 | 60,5 |
| | | 3000 | 64,8 |
| 18 | 1000 | 2000 | 42 |
| | | 2400 | 50,4 |
| | | 2500 | 52,5 |
| | | 2600 | 54,6 |
| | | 2800 | 58,8 |
| | | 3000 | 63 |
| | 1200 | 2400 | 60,5 |
| | | 2500 | 63 |
| | | 2600 | 65,5 |
| | | 2800 | 70,5 |
| | | 3000 | 75,5 |

4.312 Caractéristiques des bords amincis

6

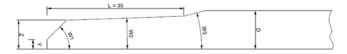


Figure 1 – Coupe de détail de l'aminci des plaques (mm)

Valeurs identiques pour toutes les épaisseurs de plaques :

| L | 35mm ± 0,2 |
|----------|------------|
| Angle W1 | 45° |
| Angle W2 | 2° |
| Angle W3 | 15° |

Valeurs variables en fonction des épaisseurs de plaques :

| Epaisseur de la | Υ | Z | D |
|-----------------|---------------|------------|------------|
| plaque (mm) | (mm) | (mm) | (mm) |
| 10 | 2,5 ± 0,3 | 7,5 ± 0,3 | 10 ± 0,2 |
| 12,5 | 5 ± 0,3 | 10 ± 0,3 | 12,5 ± 0,2 |
| 15 | $7,5 \pm 0,3$ | 12,5 ± 0,3 | 15 ± 0,2 |
| 18 | 10,5 ± 0,3 | 15,5 ± 0,3 | 18 ± 0,2 |

4.32 Dureté

Diamètre de l'empreinte laissée par une bille de 500g à une énergie de 2,5 Joules : ≤ 15mm (satisfait à l'exigence de haute dureté superficielle – type GF-I – de la norme NF EN 15283-1).

4.33 Reprise d'eau après immersion

Le comportement à la réhumidification des plaques Fermacell à bords amincis est conforme aux exigences ci-après :

 Reprise d'eau après 2h d'immersion totale : < 32% par rapport à son poids initial.

Les éprouvettes 40 x 30mm sont séchées à poids constant en étuve ventilée $40^{\circ}\text{C} \pm 4^{\circ}\text{C}$ pendant 2 heures. Elles sont ensuite immergées à plat dans un bac rempli d'eau pendant 2 heures puis essuyées et pesées. L'eau absorbée est mesurée par la différence de masse entre l'éprouvette sortie d'immersion et l'éprouvette séchée avant immersion.

• Absorption d'eau en surface après 30 minutes :

Les éprouvettes sont séchées en étuve ventilée à 23°C – 50% HR. Un anneau de 20cm de diamètre intérieur (surface 314cm²) est disposé sur ces éprouvettes. L'anneau est ensuite rempli d'eau pour un volume de 400ml.

L'eau absorbée est mesurée par la quantité d'eau absorbée pendant 30 minutes : elle doit être inférieure ou égale à 60g soit 1910g/m².

La fréquence des essais doit être la même que celle définie dans l'annexe 5 du règlement d'Application de la marque NF Plaques parement en plâtre NF 081.

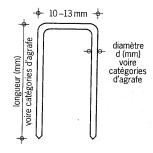
4.4 Vis

Vis Fermacell 3,9 x 30mm, 3,9 x 40mm et 3,9 x 55mm, auto foreuses, à tête cruciforme, protégées contre la corrosion par un traitement de phosphatation, destinées à la fixation des plaques dans l'ossature, dans les configurations respectives de parement simple, double ou triple.

4.5 Agrafes plaques sur plaques ou sur ossature bois

Agrafes en fil d'acier de diamètre compris entre 1,4 et 1,9mm :

• de dos compris entre 10 et 13mm :



 de longueur variant de 18 à 55mm suivant le type ou le nombre de plaques utilisées.

Fixation plaques sur plaques (mm)

| Montage | Longueur | Epaisseur |
|-------------------------------------------------------|----------|-----------|
| Fermacell 10mm sur Fermacell [©] 10mm | 18 – 19 | > 1,5 |
| Fermacell 12,5mm sur Fermacell [®] 12,5mm | 21 – 22 | > 1,5 |
| Fermacell 15mm sur Fermacell [©] 15mm | 25 - 28 | > 1,5 |
| Fermacell 18mm sur Fermacell [©] 18mm | 31 - 34 | > 1,5 |

Fixation sur ossature bois (mm)

| Montage | Longueur | Epaisseur |
|---------------------------|----------|-----------|
| Fermacell 12,5mm sur bois | > 35 | > 1,4 |
| Fermacell 15mm sur bois | > 44 | > 1,5 |
| Fermacell 18mm sur bois | > 50 | > 1,5 |

4.6 Produits de traitement des joints

4.61 Enduit pour joint Fermacell

4.611 Définition

Enduit de jointoiement pour plaque de plâtre en poudre de couleur beige clair de type 3B, pour application manuelle selon la norme NF EN 13963.

4.612 Constituants

Enduit à base de plâtre et additifs

4.613 Caractéristiques

Masse volumique : 1,2kg/litre ;
 Granulométrie : max 0,15mm ;
 Masse retenue sur tamis de 200μm : < 0,2% ;
 Adhésion/cohésion : ≥ 1,2N/mm² ;
 Valeur W/G : 0,55 - 0,60 ;

Consommation : 0,2kg/m² de plaques ;
 Durée d'utilisation : env. 35 minutes au plus ;

 Durcissement: après 60 à 90 minutes (correspond à un temps de prise normal selon la norme EN 13963:2005).

4.614 Conditionnement

L'enduit pour joint est commercialisé dans des sacs de 5 et de 20kg en papier kraft renforcé. Le stockage des sacs doit se faire à l'abri de l'humidité.

Le délai de conservation maximal est de 12 mois au maximum, dans une ambiance normalement sèche.

Sur chaque emballage sont indiquées :

- La date et l'heure de fabrication (jour mois année / heure : minute);
- Les conditions et durée de stockage ;
- Les indications relatives au mode d'emploi.

4.62 Enduit pour joint FERMACELL 4 heures

4.621 Définition

Enduit de jointoiement FERMACELL 4 heures fabriqué par la société SEMIN : produit en poudre de couleur blanche de type 3B selon la norme NF EN 13963.

4.622 Constituants

Enduit à base de plâtre et additifs.

4.623 Caractéristiques

• Masse volumique : $0.8 \pm 0.05 \text{kg/dm}^3$;

pH de la poudre : 8 ± 0,5 ;
Pouvoir rétenteur d'eau : > 96% ;
avec un taux de gâchage de : 42% ;

• Taux de cendres à 350°C (%) : 95.5 ± 0.5

à 900°C (%) :71,5 ± 0,5

Consommation: 0,2kg/m² de plaques;
 Durée d'utilisation: 4 heures:

 Durcissement: supérieur à 4 heures (correspond à un temps de prise long selon la norme EN 13963:2005).

4.624 Conditionnement

Le produit est commercialisé dans des sacs de 25kg en papier kraft 3 plis dont 1 couché polyéthylène et dans des sacs de 5kg en polyéthylène.

Le stockage des sacs doit se faire à l'abri de l'humidité.

Le délai de conservation maximal en emballage d'origine, non ouvert, est d'environ 9 mois dans une ambiance normalement sèche.

Sur chaque emballage figurent :

- La date de fabrication (année, jour calendaire) ;
- Le numéro du sac.

4.63 Bandes associées aux enduits visés ci-dessus

4.631 Bande de renfort Fermacell autocollante grillagée, à base de fibres de verre

4.6311 Caractéristiques

• Qualité : tissu de fibres de verre ;

Couleur : blanc ;
 Poids spécifique : env. 60g/m² ;
 Epaisseur : env. 220µm ;

Dimensions des mailles : env. 3mm x 3mm ;
Résistance à la rupture : 550N/ 5cm soit 11N/mm ;

Stabilité dimensionnelle :
en longueur env. 3%
en largeur env. 3%

• Stable à l'eau, résistante aux intempéries, imputrescible.

4.6312 Conditionnement

Elle se présente sous la forme d'un rouleau de :

Largeur 60mm;Longueur 45m.

4.632 Bande Fermacell en papier kraft

Bande Fermacell conforme à la norme NF EN 13963 : 2005.

Caractéristiques

• Résistance à la rupture : 5,239N/mm ;

Stabilité dimensionnelle :
En longueur < 0,1% ;
En largeur 1,2%.

Conditionnement

Elle se présente sous forme de rouleau de :

Largeur 53mm;
 Longueur 75m;
 Poids 135g/m².

5. Conception sans sollicitation sismique

En cas d'exigence de résistance au feu pour ce type de cloison et doublage, les dispositions particulières de mise en œuvre, ainsi que la hauteur maximale à prendre en compte sont indiquées dans le Procèsverbal d'essais auquel il convient de se reporter.

5.1 Dimensionnement

La méthodologie de calcul retenue est celle décrite à l'annexe C de la norme NF DTU 25.41, avec, pour les cloisons à parement en plaques de 12,5mm :

• $h_0 = 3,00m \text{ et } I_0 = 2,50.$

de 15 et de 18mm :

- h₀ = 3,10m et I₀ = 2,50 pour des entraxes de 0,60m et de 0,40m
- h₀ = 2,70m et l₀ = 2,50 pour des entraxes de 0,90m et de 0,45m (plaques d'épaisseur 15mm) et pour des entraxes de 1,00m et 0,50m (plaques d'épaisseur 18mm)

5.11 Cloisons de distribution

Cas des cloisons sur ossature métallique

Les hauteurs limites de cloisons pour une utilisation en cas A et B sont données dans les tableaux suivants :

Tableau 3 - hauteurs limites des cloisons de distribution avec plaques Fermacell d'épaisseur 12,5mm :

| • | | | , . | | | | |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|---------------------|-----------|--|--|--|
| | Hauteurs maximales en (m) | | | | | | |
| Entraxe | Entrax | e 0,60m | 0,60m Entraxe 0,40m | | | | |
| Parement | simple * | double ** | simple * | double ** | | | |
| Ossature | | | | | | | |
| M48/35 | 3,00 | 3,35 | 3,30 | 3,70 | | | |
| M48/35 D | 3,55 | 4,00 | 3,95 | 4,45 | | | |
| M70/35 | 3,75 | 4,20 | 4,15 | 4,65 | | | |
| M70/35 D | 4,50 | 5,00 | 4,95 | 5,55 | | | |
| M90/35 | 4,35 | 4,85 | 4,80 | 5,40 | | | |
| M90/35 D | 5,20 | 5,80 | 5,75 | 6,40 | | | |
| M100/35 | 4,70 | 5,25 | 5,20 | 5,80 | | | |
| M100/35 D | 5,55 | 6,20 | 6,15 | 6,85 | | | |
| M48/50 | 3,20 | 3,55 | 3,55 | 3,95 | | | |
| M48/50 D | 3,80 | 4,25 | 4,20 | 4,70 | | | |
| M70/50 | 4,00 | 4,50 | 4,45 | 4,95 | | | |
| M70/50 D | 4,75 | 5,35 | 5,30 | 5,90 | | | |
| M90/50 | 4,65 | 5,15 | 5,15 | 5,75 | | | |
| M90/50 D | 5,50 | 6,15 | 6,10 | 6,80 | | | |
| M100/50 | 4,90 | 5,45 | 5,40 | 6,05 | | | |
| M100/50 D | 5,80 | 6,50 | 6,45 | 7,20 | | | |
| * narement simple : plagues de 12.5 (mm) | | | | | | | |

^{*} parement simple : plaques de 12,5 (mm)

Tableau 4 - hauteurs limite des cloisons de distribution avec plaques Fermacell d'épaisseur 15mm :

| | Hauteurs maximales en (m) | | | | | |
|----------|---------------------------|--------|-------------|--------|--------|--------|
| Entraxe | 0,60m | | 0,60m 0,40m | | 0,90m | 0,45m |
| Parement | simple | double | simple | double | simple | simple |
| | | | | | | |
| Ossature | | | | | | |
| M48/35 | 3,10 | 3,45 | 3,40 | 3,80 | 2,70 | 3,20 |
| M48/35 D | 3,65 | 4,10 | 4,05 | 4,50 | 3,20 | 3,80 |
| M62/35 | 3,70 | 4,10 | 4,05 | 4,50 | 3,20 | 3,80 |
| M62/35 D | 4,35 | 4,85 | 4,85 | 5,10 | 3,80 | 4,55 |
| M70/35 | 3,90 | 4,35 | 4,30 | 4,80 | 3,40 | 4,05 |
| M70/35 D | 4,65 | 5,15 | 5,15 | 5,70 | 4,05 | 4,80 |
| M90/35 | 4,50 | 5,00 | 5,00 | 5,55 | 3,90 | 4,65 |
| M90/35 D | 5,35 | 5,95 | 5,95 | 6,60 | 4,65 | 5,55 |
| M100/35 | 4,85 | 5,40 | 5,35 | 5,95 | 4,20 | 5,00 |
| M100/35D | 5,75 | 6,40 | 6,35 | 7,10 | 5,00 | 5,95 |
| M48/50 | 3,30 | 3,70 | 3,70 | 4,05 | 2,90 | 3,40 |
| M48/50 D | 3,95 | 4,40 | 4,40 | 4,85 | 3,40 | 4,10 |
| M62/50 | 3,90 | 4,35 | 4,30 | 4,80 | 3,40 | 4,05 |
| M62/50 D | 4,65 | 5,20 | 5,15 | 5,75 | 4,05 | 4,80 |
| M70/50 | 4,15 | 4,60 | 4,60 | 5,10 | 3,60 | 4,30 |
| M70/50 D | 4,95 | 5,50 | 5,45 | 6,10 | 4,30 | 5,10 |
| M90/50 | 4,80 | 5,35 | 5,30 | 5,90 | 4,15 | 5,95 |
| M90/50 D | 5,70 | 6,35 | 5,30 | 5,90 | 4,95 | 5,90 |
| M100/50 | 5,05 | 5,60 | 5,60 | 6,20 | 4,40 | 5,25 |
| M100/50D | 6.00 | 6.70 | 6.65 | 7.40 | 5.25 | 6.25 |

Tableau 6 – hauteurs limites des cloisons de distribution avec plaques FERMACELL d'épaisseur 18mm :

| | Hauteurs maximales en (m) | | | | | | |
|----------|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--|
| Entraxe | 0,6 | 0m | 0,40m | | 1,00m | 0,50m | |
| Parement | simple | double | simple | double | simple | simple | |
| | | | | | | | |
| Ossature | | | | | | | |
| M48/35 | 3,10 | 3,45 | 3,40 | 3,80 | 2,70 | 3,20 | |
| M48/35 D | 3,65 | 4,10 | 4,05 | 4,50 | 3,20 | 3,80 | |
| M62/35 | 3,70 | 4,10 | 4,05 | 4,50 | 3,20 | 3,80 | |
| M62/35 D | 4,35 | 4,85 | 4,85 | 5,10 | 3,80 | 4,55 | |
| M70/35 | 3,90 | 4,35 | 4,30 | 4,80 | 3,40 | 4,05 | |
| M70/35 D | 4,65 | 5,15 | 5,15 | 5,70 | 4,05 | 4,80 | |
| M90/35 | 4,50 | 5,00 | 5,00 | 5,55 | 3,90 | 4,65 | |
| M90/35 D | 5,35 | 5,95 | 5,95 | 6,60 | 4,65 | 5,55 | |
| M100/35 | 4,85 | 5,40 | 5,35 | 5,95 | 4,20 | 5,00 | |
| M100/35D | 5,75 | 6,40 | 6,35 | 7,10 | 5,00 | 5,95 | |
| M48/50 | 3,30 | 3,70 | 3,70 | 4,05 | 2,90 | 3,40 | |
| M48/50 D | 3,95 | 4,40 | 4,40 | 4,85 | 3,40 | 4,10 | |
| M62/50 | 3,90 | 4,35 | 4,30 | 4,80 | 3,40 | 4,05 | |
| M62/50 D | 4,65 | 5,20 | 5,15 | 5,75 | 4,05 | 4,80 | |
| M70/50 | 4,15 | 4,60 | 4,60 | 5,10 | 3,60 | 4,30 | |
| M70/50 D | 4,95 | 5,50 | 5,45 | 6,10 | 4,30 | 5,10 | |
| M90/50 | 4,80 | 5,35 | 5,30 | 5,90 | 4,15 | 5,95 | |
| M90/50 D | 5,70 | 6,35 | 5,30 | 5,90 | 4,95 | 5,90 | |
| M100/50 | 5,05 | 5,60 | 5,60 | 6,20 | 4,40 | 5,25 | |
| M100/50D | 6,00 | 6,70 | 6,65 | 7,40 | 5,25 | 6,25 | |

Dans le cas de finition par revêtement en céramique, l'entraxe des montants d'ossature pour des cloisons à parement simple doit être limité à :

- 0,40m pour des plaques d'épaisseur 12,5mm,
- 0,45m pour des plaques d'épaisseur 15mm,
- 0,50m pour des plaques d'épaisseur 18mm,

conformément à l'Avis Technique 9/14-978.

Cas des cloisons sur ossature bois

Dans le cas de cloisons à ossature bois, les hauteurs maximales admissibles correspondent à celles énoncées dans la norme NF DTU 25.41 P1-1 et reprises dans le Tableau 7 :

Tableau 7 - hauteurs limites des cloisons de distribution avec plaques Fermacell d'épaisseur 12,5mm :

| | Entraxe | e 0,60m | Entraxe | 0,40m |
|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Ossature | Parement simple | Parement double | Parement simple | Parement double |
| 47mm x 50mm | 2,60m | 2,80m | 3,00m | 3,30m |

^{**} parement double : plaques 2 x 12,5 (mm) ou 12,5 + 10 (mm)

Doublages avec montants (contre cloisons)

En fonction de la hauteur entre plancher, on choisira l'ossature et le type de parement conformément au Tableau 8 - hauteurs limites des contre cloisons avec plaques Fermacell d'épaisseur 12.5mm :

| | Hauteurs maximales en (m) | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------|---------|----------|--|--|
| Entraxe | Entrax | e 0,60m | Entrax | e 0.40m | | |
| Rarement Ossature | simple* | double** | simple* | double** | | |
| M48/35 | 2,35 | 2,65 | 2,60 | 2,90 | | |
| M48/35 D | 2,75 | 3,15 | 3,05 | 3,45 | | |
| M70/35 | 2,95 | 3,35 | 3,25 | 3,70 | | |
| M70/35 D | 3,50 | 3,95 | 3,90 | 4,40 | | |
| M90/35 | 3,40 | 3,85 | 3,75 | 4,25 | | |
| M90/35 D | 4,05 | 4,55 | 4,50 | 5,05 | | |
| M100/35 | 3,65 | 4,05 | 4,05 | 4,50 | | |
| M100/35 D | 4,35 | 4,85 | 4,85 | 5,40 | | |
| M48/50 | 2,50 | 2,80 | 2,75 | 3,10 | | |
| M48/50 D | 2,95 | 3,35 | 3,30 | 3,70 | | |
| M70/50 | 3,15 | 3,55 | 3,45 | 3,90 | | |
| M70/50 D | 3,75 | 4,20 | 4,15 | 4,65 | | |
| M90/50 | 3,60 | 4,10 | 4,00 | 4,55 | | |
| M90/50 D | 4,30 | 4,85 | 4,75 | 5,40 | | |
| M100/50 | 3,80 | 4,30 | 4,20 | 4,75 | | |
| M100/50 D | 4,55 | 5,10 | 5,05 | 5,65 | | |
| * parement simple : plaques de 12,5 (mm) ** parement double : plaques 2 x 12,5 (mm) ou 12,5 + 10 (mm) | | | | | | |

parement double: plaques 2 x 12,5 (mm) ou 12,5 + 10 (mm)

Dans le cas d'utilisation de plaque d'épaisseur 15mm, les hauteurs seront majorées de 4% conformément au Tableau 9 :

Tableau 9 - hauteurs limites des contre cloisons avec plaques Fermacell d'épaisseur 15mm :

| | Hauteurs maximales en (m) | | | | | |
|----------|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Entraxe | 0,60m | | 0,4 | 0,40m | | 0,45m |
| Parement | simple | double | simple | double | simple | simple |
| | | | | | | |
| Ossature | | | | | | |
| M48/35 | 2,40 | 2,70 | 2,65 | 2,95 | 2,10 | 2,50 |
| M48/35 D | 2,85 | 3,20 | 3,15 | 3,55 | 2,50 | 2,95 |
| M62/35 | 2,85 | 3,20 | 3,15 | 3,50 | 2,50 | 2,95 |
| M62/35 D | 3,40 | 3,80 | 3,75 | 4,20 | 2,95 | 3,50 |
| M70/35 | 3,00 | 3,40 | 3,35 | 3,75 | 2,65 | 3,15 |
| M70/35 D | 3,60 | 4,05 | 3,95 | 4,45 | 3,15 | 3,75 |
| M90/35 | 3,50 | 3,90 | 3,85 | 4,35 | 3,05 | 3,60 |
| M90/35 D | 4,15 | 4,65 | 4,60 | 5,15 | 3,60 | 4,30 |
| M100/35 | 3,75 | 4,20 | 4,15 | 4,65 | 3,25 | 3,90 |
| M100/35D | 4,45 | 5,00 | 4,95 | 5,55 | 3,90 | 4,65 |
| M48/50 | 2,55 | 2,85 | 2,85 | 3,20 | 2,25 | 2,65 |
| M48/50 D | 3,05 | 3,40 | 3,35 | 3,80 | 2,65 | 3,15 |
| M62/50 | 3,00 | 3,40 | 3,35 | 3,75 | 2,65 | 3,15 |
| M62/50 D | 3,60 | 4,05 | 3,95 | 4,45 | 3,15 | 3,75 |
| M70/50 | 3,20 | 3,60 | 3,55 | 4,00 | 2,80 | 3,35 |
| M70/50 D | 3,80 | 4,30 | 4,20 | 4,75 | 3,35 | 4,00 |
| M90/50 | 3,70 | 4,15 | 4,10 | 4,60 | 3,25 | 3,85 |
| M90/50D | 4,40 | 4,95 | 4,90 | 5,50 | 3,85 | 4,60 |
| M100/50 | 3,90 | 4,40 | 4,30 | 4,85 | 3,40 | 4,05 |
| M100/50D | 4,65 | 5,20 | 5,15 | 5,80 | 4,05 | 4,85 |

Tableau 10 – hauteurs limites des contre cloisons avec plaques FERMACELL d'épaisseur 18mm :

| | Hauteurs maximales en (m) | | | | | |
|----------|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Entraxe | 0,6 | 0m | 0,4 | 0m | 1,00m | 0,50m |
| Parement | simple | double | simple | double | simple | simple |
| | | | | | | |
| Ossature | | | | | | |
| M48/35 | 2,40 | 2,70 | 2,65 | 2,95 | 2,10 | 2,50 |
| M48/35 D | 2,85 | 3,20 | 3,15 | 3,55 | 2,50 | 2,95 |
| M62/35 | 2,85 | 3,20 | 3,15 | 3,50 | 2,50 | 2,95 |
| M62/35 D | 3,40 | 3,80 | 3,75 | 4,20 | 2,95 | 3,50 |
| M70/35 | 3,00 | 3,40 | 3,35 | 3,75 | 2,65 | 3,15 |
| M70/35 D | 3,60 | 4,05 | 3,95 | 4,45 | 3,15 | 3,75 |
| M90/35 | 3,50 | 3,90 | 3,85 | 4,35 | 3,05 | 3,60 |
| M90/35 D | 4,15 | 4,65 | 4,60 | 5,15 | 3,60 | 4,30 |
| M100/35 | 3,75 | 4,20 | 4,15 | 4,65 | 3,25 | 3,90 |
| M100/35D | 4,45 | 5,00 | 4,95 | 5,55 | 3,90 | 4,65 |
| M48/50 | 2,55 | 2,85 | 2,85 | 3,20 | 2,25 | 2,65 |
| M48/50 D | 3,05 | 3,40 | 3,35 | 3,80 | 2,65 | 3,15 |
| M62/50 | 3,00 | 3,40 | 3,35 | 3,75 | 2,65 | 3,15 |
| M62/50 D | 3,60 | 4,05 | 3,95 | 4,45 | 3,15 | 3,75 |
| M70/50 | 3,20 | 3,60 | 3,55 | 4,00 | 2,80 | 3,35 |
| M70/50 D | 3,80 | 4,30 | 4,20 | 4,75 | 3,35 | 4,00 |
| M90/50 | 3,70 | 4,15 | 4,10 | 4,60 | 3,25 | 3,85 |
| M90/50 D | 4,40 | 4,95 | 4,90 | 5,50 | 3,85 | 4,60 |
| M100/50 | 3,90 | 4,40 | 4,30 | 4,85 | 3,40 | 4,05 |
| M100/50D | 4,65 | 5,20 | 5,15 | 5,80 | 4,05 | 4,85 |

A delà de la hauteur maximale correspondant à l'ossature mise en œuvre, utiliser une patte à scellement pour relier le mur support et l'ossature. L'espacement maximum entre appuis est de 1,50m.

Dans le cas de finition par revêtement en céramique. l'entraxe des montants d'ossature pour des cloisons à parement simple doit être

- 0,40m pour des plaques d'épaisseur 12,5mm,
- 0,45m pour des plaques d'épaisseur 15mm,
- 0,50m pour des plaques d'épaisseur 18mm,

conformément à l'Avis Technique 9/14-978.

Doublages sur fourrures (contre cloisons)

La hauteur des doublages sur fourrures F18-45 et appuis intermédiaires APPUI9, est limitée à la hauteur du NF DTU 25.41 : 2.70m.

5.2 Résistance thermique

Les règles Th-U seront appliquées pour la détermination des performances thermiques. Les dispositions relatives à l'isolation prévues dans la norme NF DTU 25.41 P1-1 et P2-1 devront être respectées.

Dispositions spécifiques sous sollicitation sismique des cloisons

6.1 Généralités

Conformément au guide ENS, il n'y a pas lieu de prendre en compte l'action sismique dans la conception et le dimensionnement des cloisons de distribution « Système FERMACELL bords amincis » décrites dans ce Document Technique d'Application dans le cas suivant :

- Hauteur potentielle de chute de la cloison est <3,50m;
- Et Masse (surcharge comprise) inférieure à 25kg/m².

Dans le cas contraire et lorsque l'arrêté du 22 octobre 2010 requiert des dispositions parasismiques pour l'ouvrage, les cloisons de distribution « Système FERMACELL bords amincis » sont dimensionnées conformément aux indications de cet article.

Tenue de la cloison en flexion justification n° 1

Les cloisons visées dans le présent DTA, résistent à l'action sismique de calcul pour les hauteurs indiquées dans les tableaux 1 à 4 et pour une masse surfacique totale de la cloison jusqu'à 56kg/m² (revêtements et équipements rapportés inclus) :

il n'y a pas de modification de hauteur jusqu'à 56kg/m²,

9/11-943 V2 9 • entre 56 et 70kg/m², il faut appliquer le coefficient multiplicateur béta selon le guide cloisons sismiques avec les valeurs suivantes :

| 56 <m≤70< td=""><td colspan="5">Catégorie de bâtiment</td></m≤70<> | Catégorie de bâtiment | | | | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|----|------|------|--|
| Zone sismique | | 11 | Ш | IV | |
| 1 | Х | Х | Х | Х | |
| 2 | Х | Х | 1 | 1 | |
| 3 | Х | 1 | 1 | 1 | |
| 4 | х | 1 | 0.97 | 0.89 | |

 entre 70 et 80kg/m², il faut appliquer le coefficient multiplicateur béta selon le guide cloisons sismiques avec les valeurs suivantes :

| 70 <m≤80< th=""><th colspan="3">Catégorie de bâtiment</th><th></th></m≤80<> | Catégorie de bâtiment | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------|------|------|
| Zone sismique | 1 | П | Ш | IV |
| 1 | Х | Х | Х | х |
| 2 | Х | Х | 1 | 1 |
| 3 | Х | 1 | 1 | 1 |
| 4 | Х | 0.98 | 0.90 | 0.83 |

 entre 80 et 90kg/m², il faut appliquer le coefficient multiplicateur béta selon le <u>quide cloisons sismiques avec les valeurs suivantes</u>;

| 80 <m≤90< th=""><th colspan="4">Catégorie de bâtiment</th></m≤90<> | Catégorie de bâtiment | | | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|------|------|------|
| Zone sismique | Ι | П | Ш | IV |
| 1 | Х | Х | Х | х |
| 2 | Х | Х | 1 | 1 |
| 3 | Х | 1 | 1 | 0.95 |
| 4 | Х | 0.93 | 0.85 | 0.78 |

6.3 Tenue des fixations de la cloison en flexion - justification n° 2

Le système de rail support des cloisons visées dans le présent Document Technique d'Application, est capable de reprendre l'effort sismique.

Lorsqu'ils sont nécessaires, les dispositifs de coulisse en tête sont constitués de rails renforcés en 20/10° de hauteur d'aile calculée comme suit en fonction des flèches de service et de la nécessité de maintenir un jeu de dilatation minimal à chaud de 10mm pour les montants :

Hauteur d'aile (en mm) : A = X1 + X2 + X3 avec :

- X1 = valeur absolue de la flèche vers le bas,
- X2 = valeur absolue de la flèche vers le haut,
- X3 = jeu de dilatation de 10mm + Appui des plaques 50mm.

6.4 Tenue de la cloison sous déformation verticale du plancher – justification n°3

Conformément au Référentiel « Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; justifications parasismiques pour le bâtiment « à risque normal » » version 2014, et en application de la clause de l'art. 4.II.c de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié, l'accélération a_{vg} est inférieure à 2,5m/s² dans les zones sismiques du domaine d'emploi visé dans ce Document Technique d'Application.

Ainsi, la composante sismique verticale n'est pas à prendre en compte dans le cadre de ce Document Technique d'Application.

6.5 Tenue de la cloison sous déformation horizontale de la structure – justification n° 4

Les essais de déformation en parallélogramme indiqués dans le paragraphe B- résultats expérimentaux, montrent que le procédé est compatible avec une déformation horizontale de la structure donnée dans le tableau ci-après.

| Hauteur h de la cloison (m) | 3≤h≤5 | h>5 |
|-----------------------------------------|-------|-----|
| Déformation horizontale admissible (mm) | h/145 | 45 |

Il appartient au Bureau d'études de structure de l'opération d'indiquer les déplacements inter-étages sous séisme fréquent et sous séisme de référence induits par la situation de projet sismique et de vérifier que ceux-ci sont inférieurs aux déformations horizontales admissibles du système de cloison données ci-dessus.

Mise en œuvre

7.1 Mise en œuvre en partie courante

7.11 Cas des cloisons

Mise en œuvre de l'ossature métallique

On se reportera à l'article 6.1 du dossier technique de l'Avis Technique « Système Fermacell » $n^\circ 9/14-996$.

Mise en œuvre de l'ossature bois

Les lisses horizontales, rails métalliques ou montants bois, sont fixés tous les 600mm par pistoscellement ou chevillage suivant la nature du sol. Les montants d'ossature bois sont mis en œuvre, en respectant un entraxe $\leq 0,60m$:

- Par emboîtement dans les rails métalliques (longueur des montants inférieure de 1cm à la hauteur de la cloison) ;
- Par fixation mécanique (pointes ou équerres) dans les lisses en bois.

Mise en œuvre des plaques

Les plaques fibres-plâtre Fermacell ne sont jamais fixées sur les rails horizontaux au sol et au plafond.

Avant de la fixer mécaniquement à l'ossature (vis ou agrafes), positionner la plaque en respectant un écartement de 10 à 15mm (soit l'épaisseur d'une plaque) par rapport au sol et de 2 à 3mm par rapport au plafond.

Les plaques peuvent être posées, verticalement ou horizontalement, en alternant les joints au droit des montants entre les 2 faces de la cloison, ou en positionnant les 2 joints face à face au droit du même montant

Les bords verticaux des plaques doivent toujours coïncider avec un montant d'ossature.

Les plaques Fermacell sont posées bord à bord, et fixer mécaniquement à l'ossature en respectant :

- une distance minimale de 12mm entre les vis et le bord de la plaque, dans le cas de montants métalliques ou bois (cf. fig. 1),
- une distance minimale de 10mm entre les agrafes et le bord des plaques, dans le cas de montants bois (cf. fig. 3),
- entraxe des points de fixation : 250mm.

7.12 Cas des contre-cloisons

Mise en œuvre de l'ossature métallique

On se reportera à l'article 6.1 du dossier technique du DTA 9/14-996.

Mise en œuvre des plaques

Les plaques fibres-plâtre Fermacell ne sont jamais fixées sur les rails horizontaux au sol et au plafond.

Avant de la fixer mécaniquement à l'ossature (vis ou agrafes), positionner la plaque en respectant un écartement de 10 à 15mm (soit l'épaisseur d'une plaque) par rapport au sol et de 2 à 3mm par rapport au plafond

Les plaques peuvent être posées, verticalement ou horizontalement.

Les bords verticaux des plaques doivent toujours coïncider avec un montant d'ossature

Les plaques Fermacell sont posées bord à bord et fixées mécaniquement à l'ossature en respectant :

- une distance minimale de 12mm entre les vis et le bord de la plaque, dans le cas de montants métalliques ou bois (cf. fig. 2),
- une distance minimale de 10mm entre les agrafes et le bord des plaques, dans le cas de montants bois (cf. fig. 4),
- entraxe des points de fixation : 250mm

7.13 Cas des doublages sur fourrures

Mise en œuvre de l'ossature métallique (cf. fig. 5)

- Fixer mécaniquement au moyen de chevilles les lisses hautes et basses. La distance entre les lisses et le mur support est déterminé par rapport à l'épaisseur de l'isolant et du parement;
- Fixer mécaniquement au moyen de chevilles les fourrures horizontales dans le mur support avec : une hauteur maximale à 1,35m.
- Disposer les appuis intermédiaires avec un entraxe maximal de 600mm;
- Les fourrures verticales sont ensuite positionnées dans les lisses hautes et basses et clipsées au droit de l'appui intermédiaire.

Afin d'accroître les performances de résistance aux chocs dans les locaux où le risque de chocs augmente (locaux classés en cas B), il est nécessaire de respecter l'une ou l'autre des dispositions complémentaires suivantes :

- Mise en place d'un renfort horizontal constitué de découpes de fourrures 18-45 fixées à l'ossature verticale au moyen de connecteurs, positionné à une hauteur de 1.35m par rapport au sol fini;
- Mise en place d'un parement double par l'ajout d'une plaque supplémentaire d'épaisseur 12.5mm.

Mise en œuvre des plaques

Les plaques fibres-plâtre Fermacell ne sont jamais fixées sur les rails horizontaux au sol et au plafond.

Avant de la fixer mécaniquement à l'ossature (vis ou agrafes), positionner la plaque en respectant un écartement de 10 à 15mm (soit l'épaisseur d'une plaque) par rapport au sol et de 2 à 3mm par rapport au plafond

Les plaques peuvent être posées, verticalement ou horizontalement.

Les bords verticaux des plaques doivent toujours coïncider avec un montant d'ossature.

Les plaques Fermacell sont posées bord à bord et fixées mécaniquement à l'ossature en respectant :

- une distance minimale de 12mm entre les vis et le bord de la plaque, dans le cas de montants métalliques ou bois (cf. fig. 1),
- une distance minimale de 10mm entre les agrafes et le bord des plaques, dans le cas de montants bois (cf. fig. 3),
- Entraxe des points de fixation : 250mm.

7.14 Traitement des joints

7.141 Préparation de l'enduit

Cas de l'enduit pour joint Fermacell

Verser l'enduit sous forme de poudre dans un récipient contenant de l'eau propre dans une proportion de 1kg d'enduit pour 0,6 l d'eau.

Laisser reposer pendant 2 à 5 minutes

Remuer de façon à obtenir un mélange homogène sans grumeaux.

Dans le cas d'un mélange trop liquide, ajouter à nouveau de l'enduit et mélanger.

La consistance de l'enduit doit être telle que l'enduit doit demeurer en place sur une spatule tenue verticalement.

L'enduit peut être travaillé pendant 35 minutes.

L'utilisation d'un malaxeur électrique peut néanmoins réduire cette durée d'utilisation.

Cas de l'enduit pour joint FERMACELL 4 heures de la société SEMIN

La poudre est versée dans l'eau propre, puis malaxée de façon à obtenir une pâte homogène, sans grumeaux.

Le taux de gâchage est d'environ 42%, soit environ 10,5 litres d'eau pour 25kg de poudre.

Le temps de repos est d'environ 10 minutes avant emploi.

Le temps d'utilisation est de 4 heures.

Le produit doit être légèrement rebattu après toute période de repos.

7.142 Préparation du support et conditions préalables

Avant d'appliquer l'enduit servant au traitement des joints et des points de fixation, il faut impérativement s'assurer que les plaques de fibres-gypse Fermacell soient sèches.

Cette condition doit également être vérifiée dans les cas suivants :

- Après la mise en œuvre, dans les pièces où les ouvrages en plaques Fermacell ont été réalisés, d'une chape liquide, d'un enduit de ragréage ou d'une projection d'enduit;
- Après la mise en œuvre d'une chape en asphalte coulé, avec comme condition supplémentaire, un complet refroidissement de la chape avant les travaux d'application d'enduits.

7.143 Garnissage du joint

Le jointoiement est réalisé comme défini ci-après :

Les têtes de fixations (vis ou agrafes) positionnées en partie courante de plaque doivent également être traitées par rebouchage à l'aide de l'enduit pour joint Fermacell ou CE 78 Rapide 4 heures.

Cas de l'enduit associé à une bande Fermacell grille de verre autocollante (cf. fig. 6, fig. 7 et fig. 8) :

- apposer tout d'abord une bande de renfort autocollante Fermacell pour plaques Fermacell à bords amincis sur un joint de plaques, en commençant par la partie haute du joint,
- dérouler ensuite progressivement la bande vers le bas et en effectuant avec les doigts une légère pression de façon à ce que la bande adhère correctement aux plaques. Veiller, lors de cette opération, à ce que l'axe de la bande coïncide avec l'axe du joint. Si tel n'est pas

le cas, décoller légèrement la bande afin de pouvoir la repositionner de nouveau correctement,

- appliquer l'enduit pour joint au travers les mailles de la bande de renfort jusqu'en fond du joint. Afin d'assurer le parfait et complet remplissage du fond de joint, appliquer l'enduit en maintenant la spatule en position inclinée et en positionnant la lame de la spatule parallèlement au joint à traiter, tout en exerçant une pression. Terminer l'application de la première couche d'enduit de façon à araser au niveau du parement des plaques,
- laisser sécher la première couche d'enduit (au minimum 2 heures si les conditions d'hygrométrie et de température du chantier sont optimales).
- appliquer une seconde passe d'enduit, en la laissant déborder de quelques centimètres au-delà de l'aminci, de façon à lisser définitivement les joints entre plaques.

L'application de la bande de renfort autocollante à base de fibres de verre Fermacell n'est autorisée que pour le traitement des joints entre plaques Fermacell en parties courantes.

Ces bandes de renfort autocollantes ne doivent pas être employées pour la réalisation des joints périphériques d'ouvrages (liaisons entre plaques Fermacell et éléments d'autre nature).

Cas de l'enduit associé à une bande Fermacell en papier kraft :

- appliquer tout d'abord une première passe d'enduit en prenant soin de remplir largement jusqu'en fond de joint formé par les bords amincis, repérer l'axe du joint,
- placer la bande papier sur cette première couche d'enduit en positionnant l'axe de la bande avec l'axe du joint,
- serrer la bande afin d'éliminer l'excédent d'enduit sans toutefois trop appuyer en faisant glisser verticalement la spatule en position inclinée, le long de la bande, et terminer l'application de la première couche d'enduit de façon à araser au niveau du parement des plaques,
- laisser sécher la première couche d'enduit (au minimum 2 heures si les conditions d'hygrométrie et de température du chantier sont optimales),
- appliquer une seconde couche d'enduit en la laissant déborder de quelques centimètres au-delà de l'aminci, de façon à lisser définitivement les joints entre plaques.

Enduit de surfaçage

Dans le cas d'une finition par peinture nécessitant un surfaçage général (cas d'une peinture brillante, par exemple), il faut préalablement à l'application de l'enduit de surfaçage Fermacell :

- poncer à l'aide d'un papier de verre (indice 60), les éventuelles irrégularités une fois que l'enduit de traitement des joints et des points de fixation a durci,
- dépoussiérer soigneusement avant d'appliquer l'enduit de surfaçage.

Ces opérations consistant à la préparation du support sont à la charge de l'entreprise effectuant les travaux de finitions.

7.144 Cas particulier des joints horizontaux

Lors de la réalisation de cloisons à parement simple et dans le cas d'utilisation de plaques dont la longueur est inférieure à celle de l'ouvrage, il convient de traiter les joints de plaques horizontaux comme décrit ci-après :

• Joint horizontal avec bords droits :

Lorsque les bords horizontaux des plaques présentent des bords droits, réaliser les joints à l'aide de la colle pour joints Fermacell.

Se reporter à l'article 6.5 du dossier technique du Document Technique d'Application « Système Fermacell » $n^{\circ}9/14-996$.

• Joint horizontal avec bords amincis :

Lorsque les bords horizontaux des plaques présentent des bords amincis, mettre en œuvre une ossature horizontale permettant la fixation mécanique des plaques et la réalisation des joints comme précédemment décrit dans ce document pour les joints verticaux au droit des montants d'ossature.

Pour cela utiliser un profilé métallique (montant) dont les extrémités seront grugées et rabattues et le fixer mécaniquement par vissage sur les montants verticaux (cf. fig. 9).

Dans les deux cas, le croisement des joints (rencontre en un point de 4 coins de plaques) n'est pas autorisé (cf. fig. 10).

7.145 Cas d'une cloison ou d'une contre-cloison à parement double ou triple

Lors de la réalisation de cloisons à parement double, la première peau est constituée :

 soit par des plaques à bords droits sans traitement des joints à la colle.

 soit par des plaques à bords amincis (2 ou 4 côtés) sans traitement des joints par application de bande de renfort et d'enduit. (cf. fig. 11 et fig. 12).

La seconde peau peut alors être fixée par agrafage dans la plaque du premier parement. Les joints entre les plaques du premier et du second parement sont décalés d'au moins 200mm.

Lors de la réalisation de cloisons à parement triple, on utilise soit des plaques à bords droits, soit des plaques à bords amincis dont on ne traitera pas les joints pour les première et seconde peaux.

Dans les deux cas, seuls les joints de plaques de la dernière peau sont traités suivant l'une ou l'autre des techniques de réalisation de joint décrites au paragraphe 7.14.

Le rebouchage des fixations en partie courante de la dernière peau est réalisé à l'aide de l'enduit pour joint Fermacell.

7.2 Réalisation des points singuliers

Pour le traitement des points singuliers, se reporter à l'article 7 du dossier technique du Document Technique d'Application « Système Fermacell » n°9/14-996.

7.21 Liaison plaque et gros œuvre

D'une façon générale, les liaisons périphériques entre plaques Fermacell et le gros œuvre ou un matériau d'autre nature sont réalisées par application d'une bande de renfort en papier telle que définie au paragraphe 4.632 associée à de l'enduit pour joint Fermacell. L'application est effectuée conformément à ce qui est décrit au paragraphe 7.1 en prenant soin au préalable de plier la bande de renfort en papier.

Dans le cas où les plaques venant en jonction avec le gros œuvre ne présentent que des bords droits issus de découpes, le traitement des joints périphériques peut être également réalisé :

- par application d'un enduit acrylique ou d'un mastic élastomère,
- par la pose d'une bande adhésive (destinée à désolidariser les plaques du gros œuvre) et de l'enduit de joints.

En aucun cas, le traitement des joints périphériques ne doit être réalisé avec les bandes de renfort autocollantes Fermacell, dont l'usage est uniquement le traitement des joints entre plaques Fermacell en parties courantes.

7.22 Joint de fractionnement

Pour la réalisation d'un joint de fractionnement, découper les bords de plaques, si nécessaire, de façon à obtenir une plaque présentant un bord droit. Découper également une bande de plaque Fermacell qui servira à réaliser le fond de joint et fixer cette bande de plaque à l'aide de vis ou d'agrafes au dos de la plaque qui constituera le parement (cf. fig. 13). La distance entre 2 joints de fractionnement des ouvrages FERMACELL est au maximum de 10m. En outre, un joint de fractionnement doit être réalisé dès que l'on rencontre un joint de dilatation du gros œuvre.

7.3 Cas particulier des cloisons en surplomb

Les cloisons distributives FERMACELL sans dispositif nécessaire (feuillard) peuvent être utilisées pour réaliser des cloisons en surplomb, les dispositions de mise en œuvre des ossatures sont celles définies dans l'article 6.3.12.5 la norme NF DTU 25.41 P1-1.

7.4 Application des finitions

7.41 Finition papiers peints

Les travaux doivent être exécutés conformément à la norme NF DTU 59.4, hormis ce qui concerne la couche d'impression.

La surface, y compris les joints, doit être sèche, exempte de taches et de poussières. Les plaques Fermacell sont revêtues en usine d'une couche d'impression, ils peuvent recevoir directement sans impression préalable tous types de papier peint ou de revêtement textile de grammage minimum 150g/m². Hormis cette préconisation, les dispositions sont celles définies par la norme NF DTU 59.4.

7.42 Finition par peinture

Les travaux préparatoires classiques en matière de plaques de plâtre doivent être réalisés conformément aux dispositions du tableau 3 de la norme NF DTU 59.1.

B. Résultats expérimentaux

1. Sur les systèmes de traitement de joint

1.1 Essais sur le système enduit pour joint Fermacell associé à une bande à joint Fermacell

L'enduit pour joints FERMACELL associé à une plaque FERMACELL a fait l'objet d'essais de flexion :

- Après 7 jours de séchage
- Après 7 jours de séchage réhumidification + séchage 30 minutes ;
- Après 7 jours + réhumidification + séchage 7 jours ;
- Après Stabilisation à (20±2)°C et (95±5)%HR.

Les essais ont été réalisés sur :

- Enduit Fermacell + bande grille de verre adhésive ;
- Enduit Fermacell + bande papier.

Ces essais sont résumés dans les rapports EEM 08 26014925/A et /B du CSTB.

1.2 Essais sur le système enduit pour joint CE 78 Rapide 4 heures de la société SEMIN associé à une bande à joint Fermacell

L'enduit pour joints CE 78 de la société SEMIN associé à une plaque Fermacell a fait l'objet d'essais de flexion :

- Après 7 jours de séchage ;
- Après 7 jours de séchage réhumidification + séchage 30 minutes ;
- Après 7 jours + réhumidification + séchage 7 jours ;
- Après Stabilisation à (20±2)°C et (95±5)%HR.

Les essais ont été réalisés sur :

- Enduit CE 78 Rapide 4 heures de la société SEMIN + bande grille de verre adhésive ;
- Enduit CE 78 Rapide 4 heures de la société SEMIN + bande papier. Ces essais sont résumés dans les rapports EEM 11 26034606 du CSTB.

2. Résistance aux chocs sur cloison et doublage

2.1 Cloison distributive FERMACELL 73/48 avec plaques à bords amincis

Les plaques et la cloison FERMACELL 73/48 avec plaques à bords amincis ont fait l'objet d'essais de choc de corps mous et durs sur la configuration suivante :

Hauteur: 3,00m- longueur: 4,20m - plaque à bords amincis d'épaisseur 12,5mm - montant 48/35 - entraxe 0,60 - traitement des joints réalisés avec de l'enduit pour joint Fermacell associé à la bande de renfort autocollante Fermacell pour plaques à bords amincis.

Ces essais sont résumés dans le rapport CSTB n° EEM 08 26014925/A.

2.2 Cloison distributive 78/48 avec bords amincis

Les plaques et la cloison FERMACELL 78/48 avec plaques à bords amincis ont fait l'objet d'essais de choc de corps mous et durs sur la configuration suivante :

Hauteur: 2,60m- longueur: 4,05m - plaque à bords amincis d'épaisseur 15mm - montant 48/35 - entraxe 0,90 - traitement des joints réalisés avec de l'enduit pour joint Fermacell associé à la bande papier Fermacell pour plaques à bords amincis.

Ces essais sont résumés dans le rapport d'essai CSTB n° EEM 12 26041844/B.

2.3 Cloison distributive FERMACELL 84/48 avec bords amincis

Les plaques et la cloison FERMACELL 84/48 avec plaques à bords amincis ont fait l'objet d'essais de choc de corps mous et durs sur la configuration suivante :

Hauteur: 2,60m— longueur: 4,50m — plaque à bords amincis d'épaisseur 18mm — montant 48/35 — entraxe 1,00 — traitement des joints réalisés avec de l'enduit pour joint Fermacell associé à la bande papier Fermacell pour plaques à bords amincis.

Ces essais sont résumés dans le rapport d'essai CSTB n° EEM 12 26041844/A.

12 9/11-943 V2

2.4 Doublage en contre-cloison FERMACELL 61/48

Le doublage en contre-cloison FERMACELL avec plaques Fermacell à bords amincis a fait l'objet d'essais de choc de corps mous et durs sur la configuration suivante :

Hauteur: 2,55m – longueur: 3,00m – plaque à bords amincis d'épaisseur 12,5mm – montant 48/50 – entraxe 0,60 – traitement des joints réalisés avec de l'enduit pour joint Fermacell associé à la bande de renfort autocollante Fermacell pour plaques à bords amincis.

Ces essais sont résumés dans le rapport CSTB n° EEM 08 26014925/B.

2.5 Doublage en contre-cloison FERMACELL 84/70

Le doublage en contre-cloison FERMACELL avec plaques Fermacell à bords amincis a fait l'objet d'essais de choc de corps mous et durs sur la configuration suivante :

Hauteur: 2,55m – longueur: 4,05m – plaque à bords amincis d'épaisseur 15mm – montant 70/35 – entraxe 0,90 – traitement des joints réalisés avec de l'enduit pour joint Fermacell associé à la bande de renfort autocollante Fermacell pour plaques à bords amincis.

Ces essais sont résumés dans le rapport d'essai CSTB n $^\circ$ EEM 12 26041844/D.

2.6 Doublage en contre-cloison FERMACELL 88/70

Le doublage en contre-cloison FERMACELL avec plaques Fermacell à bords amincis a fait l'objet d'essais de choc de corps mous et durs sur la configuration suivante :

Hauteur: 2,55m – longueur: 4,50m – plaque à bords amincis d'épaisseur 18mm – montant 70/35 – entraxe 1,00 – traitement des joints réalisés avec de l'enduit pour joint Fermacell associé à la bande de renfort autocollante Fermacell pour plaques à bords amincis.

Ces essais sont résumés dans le rapport d'essai CSTB n° EEM 12 26041844/C.

2.7 Doublage sur fourrure avec appui P.A.I

Le doublage sur fourrure avec plaques Fermacell à bords amincis a fait l'objet d'essais de choc de corps mous et durs sur la configuration suivante :

Hauteur: 2,70m – longueur: 4,20m – plaque à bords amincis d'épaisseur 12.5 mm – fourrure SPP 18-45 de la société P.A.I – entraxe 0,60 – Appui9 120 - traitement des joints réalisés avec de l'enduit pour joint Fermacell associé à la bande de renfort en papier Fermacell pour plaques à bords amincis.

Ces essais sont résumés dans le rapport d'essai CSTB n° MRF 16 26065204-26065201.

3. Résistance mécanique couple appui intermédiaire sur fourrures

Rapport CSTB n°MRF 16 26065204-26065201 sur couple appui intermédiaire APPUI9 120 sur profilé métallique 18-45.

4. Essai de flexion sur cloison

• EEM 08 26014925/C

72/48-35 : portée 2.80m - 3 maquettes

EEM 13 26042365

78/48-35 (entraxe 900mm) : portée 2,60m - 3 maquettes 84/48-35 (entraxe 1000mm) : portée 2,60m - 3 maquettes

5. Essai de mise en parallélogramme

• MRF 14 26049019/A

72/48-35 (entraxe 600mm) : hauteur 3.00m

MRF 14 26049019/B

84/48-50 (entraxe 1000mm) : hauteur 2,60m

• MRF 16 26059978/A

115/90-50 (entraxe 400mm) : hauteur 5,00m

MRF 14 26059978/B

172/100-50 (entraxe 600mm): hauteur 5,00m

6. Sécurité contre l'incendie

6.1 Réaction au feu

Les plaques Fermacell sont classées A2-s1-d0 (P.V iBMP MPA 3029/3264), ce qui par équivalence, telle que définie dans l'arrêté du

21 novembre 2002 correspond à une classification des matériaux de construction de classe M0 selon l'arrêté du 30 juin 1983 modifié.

L'enduit pour joint Fermacell a fait l'objet de rapports d'essai de classement au feu n°230005593-1 et 230005593-2 du MPA de Erwitte (Nordrhein-Westfalen). Il est classé A1 conformément à la norme EN 13501-1.

6.2 Résistance au feu

Différentes configurations de cloisons FERMACELL ont fait l'objet de Procès Verbaux de classements de résistance au feu. Les configurations testées sont résumées ci après. Il convient de se reporter aux procès verbaux d'essais pour une définition précise des cloisons testées, des constituants assemblés ainsi que des limites admises :

• Configurations de cloisons FERMACELL :

| Configurations de cloisons FERMACELL : | | | | | | |
|----------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|--|--|
| Dénomin ation | Nombre de plaques FERMACELL | Remplissage (épaisseur/ densité en mm/ kg/m³) | Référence P.V | Laboratoire /date | | |
| FC 73/48 BA | 1 plaque par face | sans | Efectis 07- U-067 ext 07/1 et ext 08/4 | Maizières- lès-Metz 14/03/07 | | |
| FC 73/48 BA | 1 plaque par face | Laine de roche (40/35) | Efectis 07- U-068 ext 07/1 | Maizières- lès-Metz 15/03/07 | | |
| FC 95/70 BA | 1 plaque par face | Laine de roche (60/35) | Efectis 07- U-068 ext 07/1 | Maizières- lès-Metz 15/03/07 | | |
| FC 98/62 BA | 1 plaque par face | Sans isolant Laine de verre (60/15) laine de roche (60/40) | Efectis 13- A-950 | Maizières- lès-Metz 20/01/14 | | |
| FC 100/70 BA | 1 plaque par face | Laine de roche (60/40) | Efectis 13- U-129 | Maizières- lès-Metz 20/02/13 | | |
| FC 115/90 BA | 1 plaque par face | Laine de roche (80/35) | Efectis 07- U-068 ext 07/1 | Maizières- lès-Metz 15/03/07 | | |
| FC 98/48 BA | 2 plaques par face | Laine de roche (50/40) | Efectis 08- A-252 | Maizières- lès-Metz 11/09/08 | | |
| FC 120/70 BA | 2 plaques par face | Laine de roche (70/40) | Efectis 08- A-252 | Maizières- lès-Metz 11/09/08 | | |
| FC 140/90 BA | 2 plaques par face | Laine de roche (90/40) | Efectis 08- A-252 | Maizières- lès-Metz 11/09/08 | | |

• Configurations de contre-cloisons FERMACELL :

| Dénomi nation | Nombre de plaques FERMACELL | Remplissage (épaisseur/d ensité en mm) | Référence P.V | Laboratoire/ date |
|-------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| FC 73/48 BA | 2 plaques | Sans Laine de verre (40/15) | Efectis 08- V-089 ext 08/3 | Maizières- lès-Metz 28/03/08 |
| FC 73/48 BA | 2 plaques | Laine de roche (40/35) | Efectis 08- V-089 ext 08/1 et ext 08/2 | Maizières- lès-Metz 28/03/08 |
| FC 86/48 BA | 3 plaques | Laine de roche (40/35) | Efectis 08- V-089 ext 08/5 | Maizières- lès-Metz 28/03/08 |

• Configurations de doublages sur fourrures FERMACELL :

| | - Gernigarations de dedbiages sur reurrares i Ettivitoèle : | | | | | | |
|-------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--|--|--|
| Dénomi nation | Nombre de plaques FERMACELL | Remplissage (épaisseur/d ensité en mm) | Référence P.V | Laboratoire /date | | | |
| FC 73/48 BA | 2 plaques | Laine de roche (40/35) | Efectis 08- V-089 ext 16/8 | Maizières- lès-Metz 06/07/16 | | | |

7. Acoustique

Essais réalisés sur contre cloisons :

| Ossature | Parement | Isolation | Laboratoire/ date |
|----------|---------------|------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 75 | simple 12,5mm | sans | SINTEF 12/2013 |
| 75 | simple 15mm | 70mm laine minérale | SP Technical Research Institute of Sweden 04/2013 |
| 75 | double 15mm | 70mm laine minérale | SP Technical Re- search Institute of Sweden 04/2013 |
| 50 | simple 10mm | 50mm laine de roche | Gryfitlab Pologne 11/2014 |
| 75 | simple 12,5mm | sans | Peutz Benelux 03/06 |
| 75 | simple 18mm | sans | Peutz Benelux 03/06 |
| 75 | 12,5mm + 10mm | sans | Peutz Benelux 03/06 |
| 75 | 12,5mm + 10mm | 60mm laine minérale | Peutz Benelux 03/06 |

C. Références

C1. Données environnementales et Sanitaires⁵

Les plaques du Système FERMACELL ne font pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) vérifiée par tierce partie (obligation depuis le 1/7/2017).

C2. Autres références

Le procédé de cloison de distribution et de doublage (contre-cloison) FERMACELL avec plaques à bords amincis et traitement des joints par bande renforcée et enduit plâtre a fait l'objet de plusieurs milliers de m² en France, parmi lesquelles on peut citer :

Hôpital BICHAT – service des urgences – Paris 75018.

14 **9/11-943_V2**

⁵ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

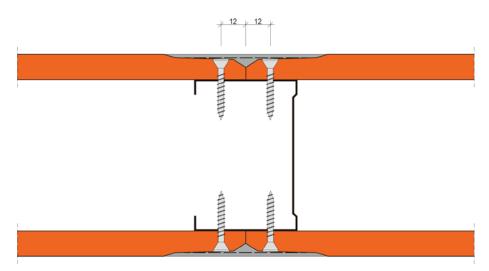
Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 5 - Spécifications des plaques Fermacell d'épaisseurs 10 - 12,5 - 15 et 18mm :

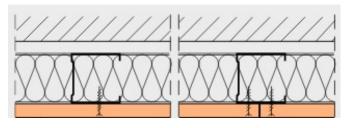
| ТҮРЕ | | Fermacell 10 | Fermacell 12,5 | Fermacell 15 | Fermacell 18 |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Tolérances sur le | s épaisseurs (mm)* | | ± 0,2 | 2 | |
| Tolérances sur la lon | gueur courante (mm)* | | +0/- | 3 | |
| Tolérances sur la la | rgeur courante (mm)* | | +0/- | 3 | |
| Equerra | ge (mm)* | | ± 2 | | |
| | sens longitudinal | > 33daN | > 55daN | > 81daN | > 105daN |
| Résistance à la rupture en flexion | sens transversal | > 26daN | > 41daN | > 61daN | > 75daN |
| | Charge de : | 20daN | 30daN | 40daN | 50daN |
| Flèche maximale admissible Sens Longitudinal | sous charge (module d'élasticité équivalent) | 2,3mm (3110MPa) | 2,0mm (2740MPa) | 1,6mm (2650MPa) | 1,1mm (2780MPa) |
| | Résiduelle | 0,3mm | 0,3mm | 0,3mm | 0,3mm |
| | Charge de : | 12daN | 16daN | 20daN | 24daN |
| Flèche maximale admissible Sens Transversal | sous charge | 1,2mm | 1,0mm | 0,8mm | 0,8mm |
| | résiduelle | 0,3mm | 0,3mm | 0,3mm | 0,3mm |
| Dureté superficielle ø emprei | nte (en mm) énergie 2,5 joules | 15mm | ≤ 15mm | ≤ 15mm | ≤ 15mm |

^{* :} Les mesures de vérification de tolérance sont réalisées au moyen de 2 méthodes :

- Par mesure de chacune des pentes de l'aminci à l'aide d'un pied à coulisse ;
- En complément, par mesure au moyen de deux gabarits intégrant les tolérances mini et maxi.



 $\textit{Figure 1: cloison \`a ossature m\'etallique et parement simple-distance minimale, depuis le bord des plaques, des points de fixation.}$



 $\textit{Figure 2: Contre-cloison \`a ossature m\'etallique et parement simple}$

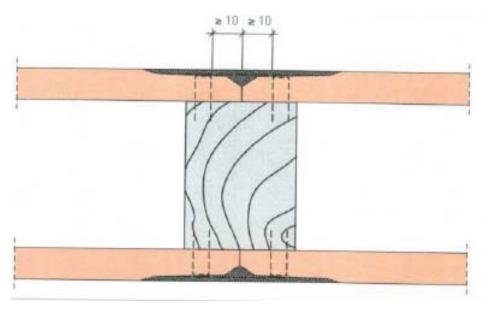


Figure 3 : cloison à ossature bois et parement simple – distance minimale, depuis le bord des plaques, des points de fixation.

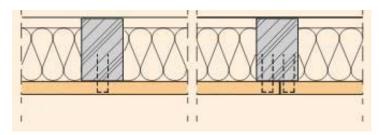


Figure 4 : Contre-cloison à ossature bois et parement simple

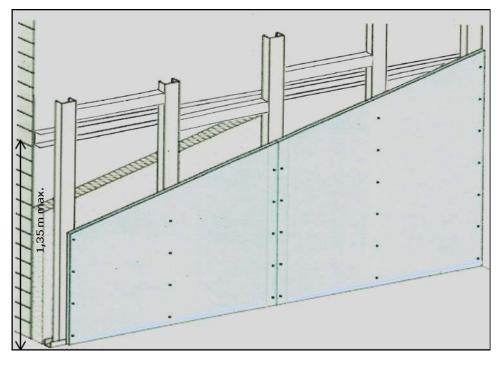


Figure 5 : Doublage sur fourrures (cas A et B)

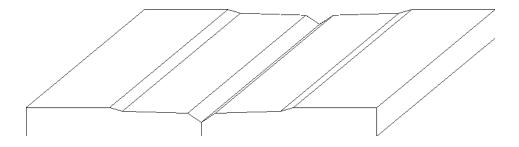


Figure 6: plaques posées bords à bords.

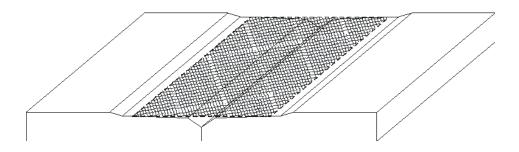


Figure 7: Application de la bande de renfort autocollante Fermacell

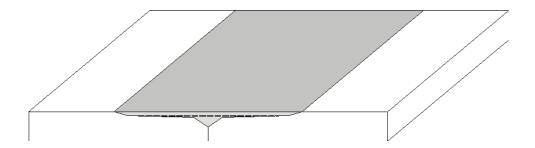


Figure 8: application de l'enduit pour joint Fermacell en 2 passes successives.

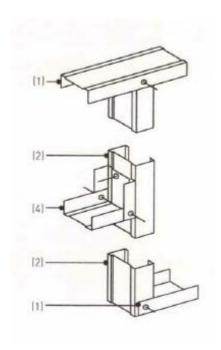


Figure 9: Pose d'une traverse pour traitement d'un joint horizontal (plaques BA – cloison à parement simple)

<u>Légende</u>:

- 1- Rail
- 2- Montant
- 3- Montant formant traverse (extrémités grugées et rabattues)

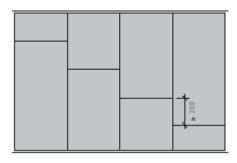


Figure 10: décalage des plaques du parement

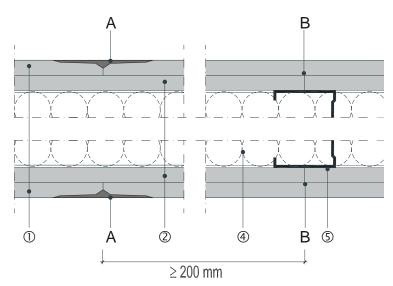


Figure 11: cloison à parement double – premier parement avec plaques à bords droits

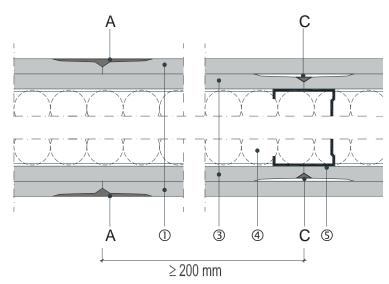


Figure 12: cloison à parement double – premier parement avec plaques à bords amincis

Légende des figures 11 et 12

- A joints bords amincis traités avec enduit pour joint et bande de renfort
- B joints bords droits (plaques posées bords à bords)
- C- joints bords amincis traités sans enduit et bande (plaques posées bords à bords)
- 1- plaques du second parement
- 2 plaques du premier parement
- 4 isolant type laine minérale disposé dans l'épaisseur de l'ossature
- 5 montant de l'ossature métallique

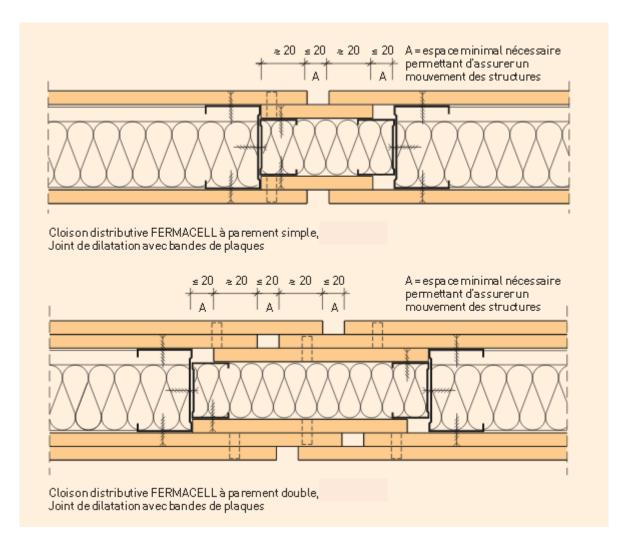


Figure 13: Joints de dilatation d'une cloison à parement simple (schéma du haut) et à parement double (schéma du bas).

20 **9/11-943_V2**